

CALENDRIER PREVISIONNEL

DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP)

ANNEE 2021

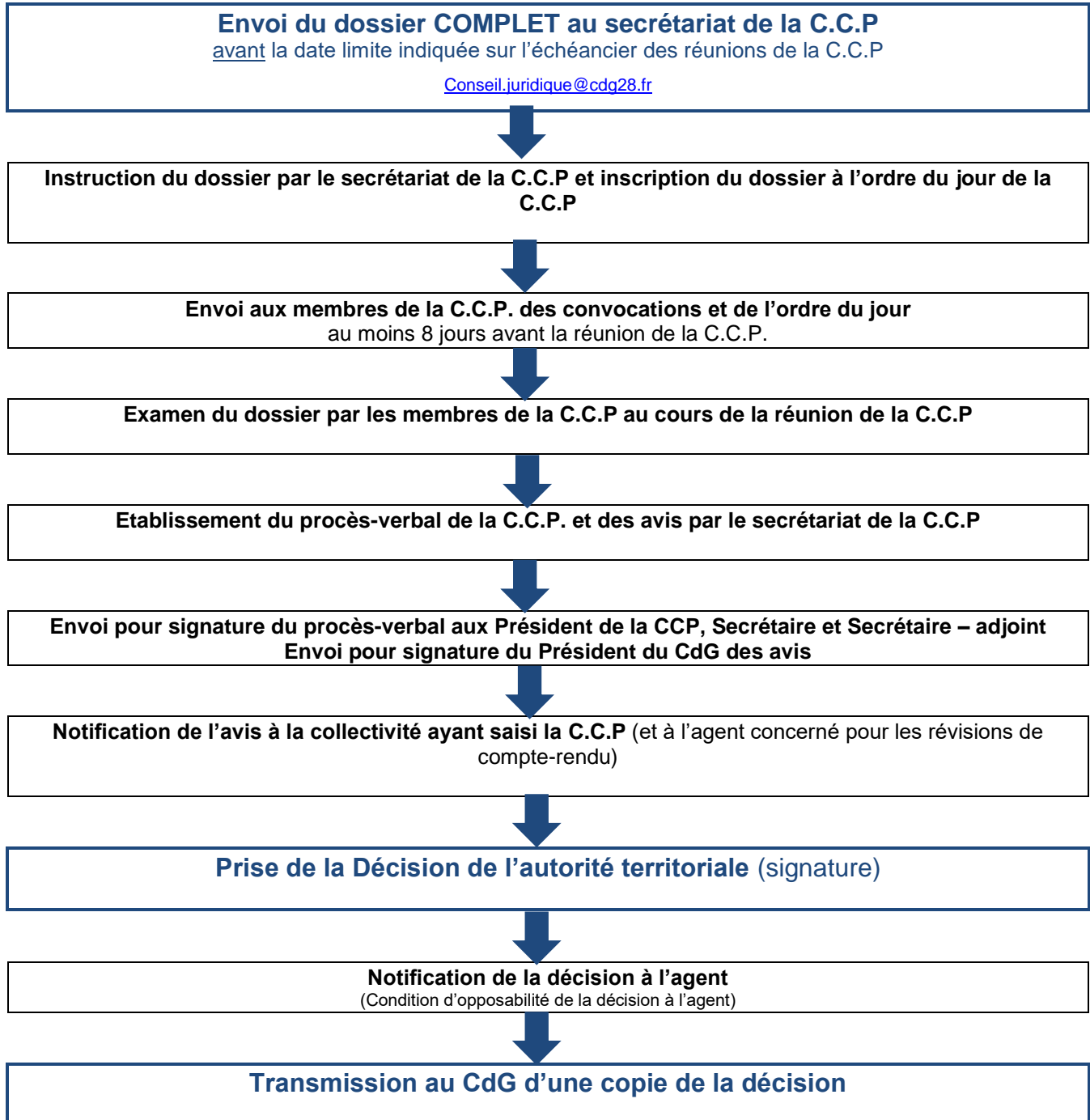
Les CCP émettent des avis préalables à certaines décisions individuelles **relatives aux agents contractuels de droit public.**

DATES DES REUNIONS	Date Limite de réception des dossiers complets (date limite de saisine impérative)	Ordre du jour prévisionnel
Jeudi 28 janvier 2021 matin	Vendredi 8 janvier 2021	Demandes de révision des évaluations 2020 Questions d'ordre général (licenciement....)
Jeudi 25 mars 2021 matin	Vendredi 5 mars 2021	
Jeudi 27 mai 2021 matin	Vendredi 30 avril 2021	
Jeudi 24 Juin 2021 matin	Vendredi 4 juin 2021	
Jeudi 23 septembre 2021 matin	Vendredi 3 septembre 2021	
Jeudi 25 novembre 2021 matin	Vendredi 5 novembre 2021	

Adresse d'envoi des saisines : conseil.juridique@cdg28.fr

NOTA : La date du conseil de discipline (avis préalable obligatoire pour toutes sanctions autres que le blâme et l'avertissement) est arrêtée à réception de sa saisine.

La procédure de saisine de la Commission Consultative paritaire (CCP) (pour avis préalable)



NOTA : Si l'autorité territoriale ne suit pas l'avis de la C.C.P, elle est tenue d'en informer ses membres dans un délai de 30 jours à compter de la notification de l'avis, et de préciser les motifs qui l'ont amenée à ne pas suivre cet avis.